

Image not found or type unknown



Compte bancaire en indivision

Par **Malucie**, le **20/12/2018** à **23:14**

Nous sommes propriétaires en indivision d'un appartement mis en location et géré par une agence. Les loyers sont versés sur un compte bancaire en indivision.

Les loyers sont ventilés à chacun selon sa quote-part.

Question : les frais bancaires doivent-ils être supportés par chacun selon sa quote-part ? Ou à part égale ?